Charte d'engagement des membres de l'Initiative Fleuve Sénégal (IFS)

Le Fleuve Sénégal représente pour les quatre États membres de l'Organisation pour la mise en valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) et pour leurs populations à la fois un défi environnemental et un formidable vecteur de développement et de lutte contre la pauvreté dans une dynamique de coopération sous régionale.

L'Initiative Fleuve Sénégal (IFS) s'est formée en 2019 autour de l'engagement de six associations de solidarité internationale françaises intervenant dans le Bassin du Fleuve : Ados, AVSF, GERES, GRDR, Gret et Le Partenariat. Elles partagent un ancrage dans la vallée du fleuve depuis parfois plus de 30 ans et des approches prenant toutes en considération les spécificités des contextes d'intervention. Leur but est de renforcer et améliorer leurs interventions et leurs projets au bénéfice des communautés locales.

Nous, membres de l'IFS, affirmons que notre but est de contribuer à créer un monde plus juste et plus durable, en luttant contre la pauvreté et en réduisant les inégalités. Nos actions sont fondées sur les principes d'équité, de justice sociale, sur la promotion du développement économique et le respect de l'environnement.

Nous travaillons auprès des populations pour leur permettre d'accroître leurs revenus, de réduire leur vulnérabilité, de bénéficier de services de base accessibles et efficaces, d'accéder aux droits économiques et sociaux. Nous croyons en l'intelligence collective, et ainsi agissons pour renforcer nos capacités à prendre une part pleine et entière à la maîtrise du développement par les communautés riveraines.

Comme membres de l'IFS, nous reconnaissons l'importance de l'implication des différentes catégories d'usagers des ressources — agriculteurs, maraîchers, éleveurs, pêcheurs, piroguiers, transformateurs, sociétés d'eau potable, miniers et orpailleurs… organisés sous diverses formes au niveau local et national, dans l'exploitation intelligente et raisonnable des ressources naturelles du bassin. D'où la nécessité de prendre en compte leurs attentes dans la formulation des politiques au niveau national et leur harmonisation au niveau du Bassin.

Le constat que nous partageons est que les efforts entrepris dans le bassin de Fleuve Sénégal doivent activement se poursuivre afin de mobiliser davantage les institutions régionales et nationales et les acteurs territoriaux pour réduire leur distance avec les populations riveraines qui s'estiment souvent insuffisamment impliquées dans les prises de décision et donc peu investies pour mettre en place les solutions adaptées, viables et pérennes.

Dans cet esprit, quatre axes guident les travaux de l'IFS :

Mutualiser des outils, des méthodes et des expériences,
/Capitaliser des savoirs et des savoirs faire
/Promouvoir des options efficaces et pertinentes
/Contribuer au plaidoyer en faveur de l'aménagement du Bassin, au côté des populations riveraines

Il existe un important gisement de connaissances tiré des leçons des interventions des membres de l'IFS. Sur la base de ces connaissances, nous avons décidé de mieux partager nos expériences et d'examiner les opportunités du potentiel exceptionnel du fleuve Sénégal et ses aménagements avec et au profit des populations riveraines. Nous sommes convenus qu'il importe de mieux faire connaître les actions conduites sur le Fleuve et les services qu'elles rendent aux habitants riverains des quatre pays. Pour cela, comme nous l'avons fait à plusieurs reprises, nous continuerons d'organiser sur place des ateliers d'échanges d'information et de pratiques et diverses activités de valorisation des expériences concrètes de gestion des ressources. Nous mènerons enfin, en tant que de besoin, des actions de plaidoyer mettant en avant le formidable potentiel que recèle le Bassin.

Les interventions des membres de l'IFS se caractérisent par quatre démarches **:**

- **L'innovation :** via une démarche de recherche-action, l'IFS cherche à faire émerger des dynamiques de développement innovantes et à accompagner leur passage à l'échelle.
- **La recherche de l'impact social** : en faisant en sorte que les actions aient un impact significatif sur l'inclusion, l'émancipation et l'amélioration des conditions de vie des populations, en particulier les plus vulnérables.
- **La recherche de la durabilité :** elle consiste à construire des solutions adaptées aux besoins et aux contextes sociaux et institutionnels locaux, économiquement pérennes et respectueuses de l'environnement, sans induire de dépendance de la part des bénéficiaires.
- **La co-construction** : est reconnue l'importance de définir ensemble les meilleures approches inspirées par les principes de la gestion intégrée et partagée des ressources, en concertation avec les populations et les acteurs socio-économiques et politiques locaux.